

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada." 12 MAI 1875.

POUR PARVENIR.

(Suite.)

XII

AU BAL.

Paul se dirigea du côté de sa mère; mais quand il vit Maxime entrer dans la salle de jeu, il fit un détour et passa devant le boudoir illuminé, au moment où Margot en sortait. Il s'arrêta, lui fit avec une froide politesse un salut cérémonieux, et se retira sans lui adresser une parole.

Margot, qui était toujours la même, ne comprenait rien à ce changement. Elle ne demeura pas longtemps au bal, elle dit qu'elle était indisposée, et demanda à son père de la reconduire. Elle ne savait trop que penser de cet incident; mais elle était assez raisonnable pour ne pas altérer le bon souvenir de cette soirée par une susceptibilité ou une bouderie; elle s'endormit d'un bon sommeil, en croyant entendre le refrain de la Glaneuse, et en revoyant en rêve toutes ces lumières, toutes ces fleurs, et quelques-uns des personnages qu'elle avait rencontrés chez madame de Hautmanoir. Elle était d'ailleurs un peu rassurée par l'adieu amical et affectueux que madame Magnus n'avait pas oublié de lui adresser.

XIII

RESTITUTION.

Si les deux jeunes gens qui se sont retrouvés d'une manière si inattendue, grâce à la sollicitude du Sphinx, avaient la prétention d'être des héros de roman, nous les verrions, après l'incident qui a terminé la soirée de madame de Hautmanoir, prendre des figures de circonstance. Paul aurait le droit de se labourer la poitrine avec les ongles, à l'exemple des désespérés de Charles Nodier et de George Sand et Margot tomberait dans une morne langueur. S'ils étaient même des amoureux ordinaires, le jeune, ingénieur interromptrait ses travaux algébriques pour adresser une élégie à son infidèle, et Margot serait pâle et rêveuse.

Mais comme nous avons affaire à deux braves jeunes gens, bien raisonnables, ils gardèrent leur courage et leur sérénité, car, en examinant leur conscience, ils se trouvaient sans reproche; aussi ils ne pensèrent pas plus de vingt fois par jour à l'empressement avec lequel ils s'étaient retrouvés au commencement de la soirée, et à la froideur de leurs adieux, sous les berceaux de fleurs et de vignes lumineuses.

"Qu'avait-elle besoin, se disait Paul, de me tendre la main, de paraître si touchée, de rester près de ma mère comme une fille attentive, de manquer la pastourelle, pour me parler de ses émotions et de ses souvenirs? Pourquoi se montrait-elle si modeste et si simple, et jouait-elle la petite bourgeoise, si elle est millionnaire? Pourquoi se fait-elle aussi naïve que sa glaneuse de la Beauce, en écoutant avec complaisance le prélatre qu'elle avait rencontré en blouse grise, si elle est la fiancée d'un Hautmanoir? C'est donc le besoin d'occuper d'elle et de se moquer de moi? Cela m'apprendra à faire du roman en locomotive. A chacun son métier."

Nous sommes un peu de l'avis du jeune ingénieur; celui qui dispose de la vie des hommes abandonnés à sa prudence sur le courant des rails ne doit pas rêver aux étoiles, et l'Amour, que les classiques nous représentent avec un bandeau sur les yeux, serait, il faut en convenir, un détestable conducteur pour les chemins de fer.

Paul se remit donc avec courage à ses travaux, il ne voulut plus penser à la déception qu'il s'était attirée, peut-être par sa faute; c'est pourquoi il y pensait toujours.

moi? cela m'apprendra à arrêter les passants pour leur jeter mon mouchoir et à juger les gens sur la mine."

Margot se remit donc à ses occupations de ménage, de dessin, de musique, et comme elle avait beaucoup de force de caractère, elle ne voulut plus penser à la station des Eglantines; c'est pourquoi elle y pensait toujours.

Paul se croyait le maître de son secret parce qu'il n'avait rien dit à sa mère, comme si une mère ne lisait pas dans les yeux d'un enfant pur, aussi bien que dans un livre ouvert; mais l'affection même qu'il mettait à ne plus rien lui dire d'une entrevue à laquelle il avait paru si sensible en sa présence, lui faisait deviner que c'était sa préoccupation.

Margot croyait n'avoir d'autre confident qu'elle-même, comme si le curieux Pierre Roland, chroniqueur des salons, n'avait pas fait son métier d'observateur. Il avait entrevu, à distance, la rencontre des deux jeunes gens en présence de madame Magnus; il avait remarqué la poignée de main affectueuse qui avait duré un peu plus longtemps qu'il ne fallait, et qui était comme un premier gage donné de part et d'autre sous les yeux d'une mère, et il avait trouvé ce tableau pittoresque et édifiant.

"Connaissez-vous M. Magnus, lui disait-il un jour dans le laisser aller de l'intimité.

— Quel Magnus? celui qui causait avec mon père chez madame de Hautmanoir?

— Non, l'autre, vous savez; celui avec lequel vous avez dansé en vous trompant toujours.

— Ah! oui; je l'ai rencontré une fois; c'est un danseur assez maladroit, dit Margot avec embarras, il devrait prendre quelques leçons. A propos, continua-t-elle pour changer de conversation; comment appelez-vous votre ami qui nous a dit ces jolies chansons du Midi? Je voudrais bien en avoir quelques-unes."

Roland promit de fournir toutes les chansons; mais, avec son expérience, il n'eut pas de peine à comprendre que Margot lui parlait d'une chose très-indifférente, pour ne rien dire de ce qui lui tenait au cœur; et l'amitié qu'il portait à sa filleule lui fit prendre beaucoup d'intérêt à cette découverte.

[à suivre.]

France.

Paris, 12 avril 1875.

La mémoire de dom Guéranger, récemment louée par la noble éloquence de Mgr l'évêque de Poitiers, reçoit aujourd'hui un témoignage plus haut. Le Saint-Père lui donne avec éclat l'ineffable témoignage de l'Eglise. Désormais le grand abbé de Solesmes est placé dans les honneurs de la postérité au rang de ceux dont les œuvres ont bien mérité de la patrie chrétienne.

PIE IX

Pour que la mémoire en soit conservée.

Parmi les hommes de notre époque qui dans l'Eglise se sont le plus distingués par leur religion et leur doctrine, par leurs efforts et leur zèle à promouvoir les intérêts catholiques, il est de toute justice d'inscrire Notre cher fils Prosper Guéranger, abbé de Saint-Pierre de Solesmes, et supérieur général de la Congrégation bénédictine de France. Doué d'un génie puissant, riche des trésors d'une érudition rare et d'une science bien connue dans les matières canoniques, il s'appliqua constamment, pendant le cours de sa longue vie, à défendre avec un très grand courage, dans des écrits de la plus haute importance, la doctrine de l'Eglise catholique et les prérogatives du Pontife romain, à briser les efforts des adversaires et à réfuter leurs erreurs. Et lorsque, aux applaudissements du peuple chrétien, nous avons par un décret solennel, confirmé à la sainte Mère de Dieu, le céleste privilège de sa Conception immaculée; lorsque, plus récemment, avec l'approbation d'un très nombreux concile qui réunissait les prélats de l'univers catholique tout entier, nous avons sanctionné le dogme de l'infailibilité du Pontife romain enseignant ex cathedra, Notre cher fils Prosper n'a pas, dans ces circonstances solennelles, failli au devoir de l'écrivain catholique; il publia alors des ouvrages tout remplis de foi et de science, qui furent une preuve nouvelle de son grand génie et de son dévouement innébranlable à la chaire du bienheureux Pierre. Toutefois, l'objet principal de ses travaux et de ses pensées fut de faire rentrer en France la liturgie romaine, qui en avait été pour ainsi dire ex-

lée. Il a su, dans ses écrits, conduire cette œuvre avec une telle constance et un zèle si intelligent, que c'est à lui plus qu'à tout autre qu'il faut en rapporter le succès, si bien qu'avant de quitter ce monde il a pu voir les rites de l'Eglise romaine embrassés par tous les diocèses de France. La gloire d'une vie ainsi consacrée tout entière à procurer le bien de la Religion catholique rejaillit sur la Congrégation bénédictine du France et ajoute à cette congrégation, déjà célèbre à d'autres titres, une nouvelle splendeur, qui semble exiger que nous aussi nous lui donnions un gage nouveau de Notre bienveillance.

Comme donc les souverains Pontifes, Nos prédécesseurs, nous ont laissé de nombreux exemples à suivre par cette attention constante qu'ils ont eue d'octroyer certaines distinctions et faveurs aux membres de plusieurs familles religieuses, dans le but d'animer leur courage à servir la religion, à poursuivre la glorieuse conquête de la sagesse, à s'exercer aux vertus chrétiennes. Nous, de même, après avoir absous ceux en faveur de qui Nous publions ces lettres tous et chacun, de toutes excommunications et interdits ou autres sentences ecclésiastiques, censures et peines portées de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, qu'ils pourraient avoir encourues, et les déclarant absous par l'effet seulement de ces présentes, de Notre propre mouvement, de science certaine et après mûre délibération en vertu de la plénitude de Notre pouvoir apostolique, Nous voulons et déclarons que désormais, et dans l'avenir à perpétuité, l'abbé de Solesmes, pour lors existant, jouira de l'usage de la *cappa magna* en se conformant aux règles prescrites; que, de plus, une place de consultant à la congrégation de Nos vénérables frères, cardinaux de l'Eglise romaine, proposée aux rites sacrés, devra être concédée et assignée, chaque fois qu'elle se trouvera vacante à l'un des moines de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation du Mont-Cassin, ou lui sera confirmée, si déjà par ailleurs elle lui avait été concédée ou assignée par le Saint-Siège.

Nous voulons, édictons et mandons qu'il en soit ainsi, décrétant que, ces présentes lettres ont et devront avoir toujours force, valeur et efficacité, que leurs effets sont et demeureront pleins et entiers, que tous ceux qu'elles concernent ou pourront à l'avenir concerner en bénéficieront pleinement, et qu'ainsi tous juges, quels qu'ils soient ordinaires ou délégués, même les auditeurs des causes du palais apostolique, auront à juger et à définir d'après leur teneur; et s'il arrivait que, sciemment ou par ignorance, une autorité quelconque leur portât atteinte en quelque manière, ce qu'elle aurait tenté, Nous le déclarons nul et de nul effet, nonobstant les constitutions et sanctions apostoliques, et autant qu'il en est besoin, les statuts et coutumes de la dite congrégation, même confirmés par le serment, ou revêtus de l'autorité apostolique ou de quelque autre confirmation, et toutes autres choses à ce contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le XIX mars MDCCCLXXV. De Notre pontificat, la XXIX^e année.

F. card. ASQUINI.

Les usages de la cour romaine étant souvent mal connus du public, nous croyons devoir faire remarquer la portée de la pièce qu'on vient de lire. C'est un acte pontifical très grave *in forma Brevis*, adressé non plus à un simple particulier ou à une congrégation, mais à tout le monde catholique. Des actes, destinés à recommander à la postérité la mémoire d'un nom illustré dans l'Eglise sont très rares, et nous ne savons même si le Bullaire pontifical en contient un autre exemple. Nous ne voyons, dans les temps modernes, que celui par lequel le Pape Benoît XIV voulut honorer, non pas un personnage en particulier, mais l'ordre tout entier des *Théatins*, à cause des services rendus à l'Eglise par ses grands hommes, notamment le bienheureux Joseph-Marie Tommasi et Gaetan Merati, tous deux célèbres par leurs études liturgiques. Ici les cloges sont personnels, et leur majestueuse expression met le comble à la gloire du savant de génie qui, durant une longue vie, ne songeant qu'à l'Eglise, n'a pas failli au devoir de l'écrivain catholique.

Les honneurs accordés à la mémoire de dom Guéranger n'ont pas moins de prix que le langage magnifique dans lequel le chef de l'Eglise se plaît à les décerner. L'usage de la *cappa magna* est un privilège de pré-

lature des plus élevés, réservé primitivement aux cardinaux et aux évêques, pour signifier l'éminence du caractère sacerdotal, et plus tard étendu à quelques grands personnages de prélature inférieure. Il assure désormais pour toujours aux abbés de Solesmes une place distinguée dans l'Eglise. Aujourd'hui même, dans l'ordre monastique, on n'en compte que trois ou quatre exemples.

Quant à la place de consultant des rites accordée à la congrégation du Mont-Cassin, à l'occasion des mérites du premier supérieur général de la congrégation de France, elle est une récompense, si l'on peut, plus délicate que les autres, puisqu'elle rejaillit de dom Guéranger à tout l'ordre de Saint-Benoît.

Dans la vie bénédictine, tout a déboulé du Mont-Cassin; là était le foyer de la lumière qui s'est répandue par le monde, comme le dit si bien Mgr Brigitte. Toutes les fois que dans la suite des siècles on a vu l'ordre monastique subir une éclipse, il n'a jamais repris sa splendeur première qu'en allant la ranimer au Mont-Cassin. La belle destinée de dom Guéranger n'a pas manqué à cette sorte de loi. De nos jours lorsqu'il a voulu rétablir l'ordre monastique, dont la ruine presque consommée en France était signalée partout, à la suite de la tourmente révolutionnaire, c'est à la congrégation du Mont-Cassin qu'il a demandé l'habit et la sainte profession monastique. Aujourd'hui, la gloire de ses travaux et de ses vertus qui a recommencé tant de glorieuses annales, rend au Mont-Cassin ce qu'il lui a été emprunté. Ainsi la lumière de l'humble Solesmes rejaillit sur la glorieuse montagne, et tout le tronc s'illumine du fécond rameau qu'il a poussé.

LOUIS VEUILLOT.

Paris, 6 avril 1875.

Depuis un mois quelque contestation s'est élevée entre l'*Univers* et le *Figaro*, sur le journal que ne doivent pas lire les ecclésiastiques.

L'*Univers* soutient que le *Figaro* est contraire à l'esprit sacerdotal; le *Figaro* prétendrait volontiers que c'est l'*Univers*. Nous avons exposé chacun nos raisons, qui n'ont fait qu'étendre et envenimer la querelle. Mais une démarche inopinée de M. de Villemessant, lequel ne doute jamais de lui-même, a provoqué une intervention qui va trancher le débat, au moins pour nous et pour le public.

Cet écrivain a eu la simplicité d'adresser à tous les évêques de France un article dans lequel il a ramassé tout ce qu'il a cru trouver de plus définitif contre nous et, par conséquent, pour lui. Nous avons, dans le temps, parlé de ce plaidoyer où il cite jusqu'à des mandements, en les forçant toutefois un peu pour les faire entrer dans sa thèse. Il y a ajouté la lettre anonyme d'un prêtre qui lui est abonné. Nos lecteurs la connaissent aussi. Nous avions même prévenu M. de Villemessant que cette pièce ne paraîtrait point respectable, mais il a voulu faire à sa tête. On voit par là qu'il croit aux vertus et mérites de son *Figaro*. Nous n'en prendrons pas sujet de nous moquer, puisque le résultat tourne à notre profit.

En effet, un illustre évêque, ne trouvant pas la cause indigne de son attention, a voulu répondre à M. de Villemessant. Nous reproduisons sa réponse; elle paraîtra bonne à tout le monde et ne surprendra personne, sauf peut-être celui à qui elle est adressée.

M. de Villemessant l'a en poche depuis plusieurs jours. On peut se demander comment il a manqué cette primeur lorsqu'il savait qu'elle ne le manquera pas. Se cacher comme l'antrache n'est pas le fait d'un journaliste qui se glorifie particulièrement d'être bien informé et de renseigner parfaitement ses lecteurs.

son obéissance] de justes reproches. C'est gênant, mais très-utile.

La lettre de Mgr l'évêque d'Angers finit le débat. Nous ferons remise au *Figaro* de ce qui nous resterait à dire. Il y en a long. Mais tout l'essentiel est dit, maintenant que cette grande voix a parlé. Nous ne pourrions ajouter que des cruautés contre lui ou des apologies pour nous, les uns et les autres superflues. Pour les cruautés, il faut qu'elles soient nécessaires; pour les apologies, à quoi bon? Les bonnes apologies sont celles qu'on ne fait pas soi-même, et elles ne sont pas complètes tant qu'on n'a pas fait son dernier acte et dit son dernier mot. Vivons de manière à les mériter. Nous voudrions être de la race de ces journalistes que les sots peuvent détester et les tyrans proscrire, mais qui ne font point de déshonneur à la presse, qu'un vil calcul n'arrête pas et que n'écrase pas le mépris des gens de bien.

LOUIS VEUILLOT.

EVÊCHÉ D'ANGERS

Angers, le 6 avril 1875.

Mon cher curé,

Je crois devoir vous communiquer une lettre que j'ai adressée, le 1er du mois courant, au rédacteur en chef du *Figaro*, en réponse à l'envoi qu'il m'avait fait d'un numéro de cette feuille. Il y a à un point de morale et de discipline ecclésiastique sur lequel je suis obligé d'appeler votre attention. C'est en même temps une question d'honneur pour le clergé français auquel on voudrait faire, devant le monde entier, la triste réputation de compter plus de quatre mille de ses membres parmi les abonnés d'un journal qui ne devrait pas se trouver entre leurs mains.

Voici cette lettre:

Angers, le 1er avril.

"A monsieur de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*."

"Monsieur le rédacteur en chef, "Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce que vous appelez "la querelle entre l'*Univers* et le *Figaro*," laissant à des voix plus autorisées que la mienne le soin de se prononcer à cet égard. Mais, en m'envoyant aujourd'hui un numéro de votre journal, vous m'autorisez par là même et me provoquez en quelque sorte à vous donner mon avis. Car c'est dans ce but apparemment que vous m'adressez le numéro du 29-30 mars, dans lequel vous avez voulu traiter la question à fond. Ne reconnaissant pas à M. Veillot une autorité suffisante pour décider quelles lectures peuvent convenir ou non à des ecclésiastiques, vous vous tournez vers les évêques pour connaître leur jugement. C'est ainsi du moins que je dois interpréter un envoi auquel il me serait impossible d'assigner un autre motif. Si telle est, en effet, votre pensée, je ne puis que vous en louer, et vous me permettez d'y répondre avec une entière franchise.

"Je regrette, monsieur le rédacteur, d'être obligé de vous dire que j'estime la lecture du *Figaro* peu convenable, j'ajouterais même dangereuse, pour un ecclésiastique. Vous consacrez toute une partie de votre journal à un ordre de matières auxquelles l'esprit et l'imagination d'un prêtre doivent rester complètement étrangers. Vous initiez vos lecteurs aux mœurs, aux habitudes, aux aventures d'un monde frivole et licencieux, qui n'a rien de commun avec la gravité de la vie sacerdotale. Il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, que le cœur d'un prêtre, dans lequel tout doit être chaste et pur, ne reçoive quelque atteinte à un pareil contact, et qu'il ne sorte plus ou moins souillé de toutes ces descriptions et de toutes ces intrigues dont votre journal semble s'être fait une spécialité; et si vous dites à ce lecteur imprudent de passer outre et de ne pas tout lire, vous rendez par là même justice à votre feuille en avouant qu'elle n'est pas faite pour lui.

Cela est si vrai que je n'ose même pas désigner davantage ce qui fait l'objet de mon blâme, tant il est des noms et des choses qui ne doivent pas se trouver sous la plume d'un prêtre; et c'est là, paraît-il, votre thème habituel. Que dire, par exemple, de cette étrange correspondance mise au service des plus mauvaises passions, et dont l'*Univers* nous a révélé l'existence? Permettez-moi de vous faire observer que, dans votre long plaidoyer, il n'y a pas un mot d'explication à cet égard; et c'est pourtant là un point capital, car je ne sais pas qu'il y ait eu jamais dans la presse un exemple d'excitation

aussi directe et aussi peu voilée au vice que saint Paul défend même de nommer parmi les chrétiens. Et voilà le journal que vous servez à des prêtres comme lecture quotidienne.

"Il ne saurait assurément, monsieur, entrer dans ma pensée de vouloir transformer les journaux en recueils d'homélies ou de méditations. Ce n'est point là ce qu'on leur demande, et leur est bien loisible de viser à un autre but. Mais encore faut-il qu'un lecteur honnête puisse y jeter les yeux sans rougir de lui-même, surtout quand ils affectent la prétention d'avoir des abonnés ecclésiastiques. Or, dans le numéro même que vous avez cru devoir m'envoyer, comme spécimen sans doute, je trouve, au bas de la deuxième page, un roman profondément immoral, où il y a des détails d'une crudité tellement révoltante qu'il me semble relever de la police correctionnelle plus encore que de la conscience chrétienne. Et ce sont là, je le répète, les lectures que vous offrez à nos prêtres! En vérité, monsieur, je ne sais quelle idée vous vous formez du sacerdoce catholique; mais en l'invitant à lire où à favoriser par l'abonnement de pareilles productions, vous lui faites, à votre insu sans doute et malgré vous, la plus sanglante des injures.

"Aussi ai-je besoin de votre affirmation pour me faire à l'idée que vous puissiez compter parmi vos abonnés, 4, 200 ecclésiastiques. Pour ma part, je pense bien que vous n'en avez pas un seul de mon diocèse; et si, par malheur, il devait en être autrement, je n'hésiterais pas un instant à élever la voix et à remplir mon devoir pour l'honneur du sacerdoce et dans l'intérêt des âmes qui me sont confiées. Quelques ecclésiastiques, trop confiants dans vos promesses, ont pu s'abonner à votre feuille, par suite des avantages qu'elle offrait à leur bourse, malheureusement trop légère, et ils ont été à coup sûr fort excusables; mais ils cesseraient de l'être, après une expérience qui doit leur paraître complète. Il n'y a pas de réduction de prix qui puisse entrer en ligne de compte, lorsqu'il s'agit d'éviter le scandale, de sauvegarder la pureté et la délicatesse de la conscience."

"Ce serait de votre part, monsieur le rédacteur, un acte de justice et de loyauté, que de vouloir bien faire connaître mon jugement à vos lecteurs. Vous pouvez bien recuser l'autorité de M. Veillot, quoiqu'il use à votre égard du droit que le baptême confère à tout chrétien, mais il n'en saurait être de même des évêques, que Dieu et l'Eglise ont constitués les juges naturels de vos lecteurs et abonnés ecclésiastiques. Ceux-ci ont le droit de savoir ce que nous pensons de leurs actes, et vous avez le devoir de les en instruire. Le débat a pris d'ailleurs un tel caractère de publicité que le silence nous devient impossible, et, pour ma part, je suis bien décidé à le rompre, afin de décharger ma responsabilité. Mais j'aime mieux demander à votre impartialité l'insertion de cette lettre, à laquelle vous avez dû vous attendre en me faisant un envoi que je ne m'expliquerais pas autrement.

"Agréez, monsieur le rédacteur en chef, etc."

CH. EMILE, évêque d'Angers.

Comme vous le voyez, mon cher curé, j'ai trop bonne opinion de mon clergé pour penser qu'un seul de ses membres puisse se trouver dans le cas que je viens d'indiquer; sinon, il saurait ce qu'il devrait faire; et en tout état de cause, c'est mon droit et mon devoir de prémunir mes excellents collaborateurs contre une lecture que je regarde comme malsaine.

Agréez, mon cher curé, l'assurance de mon sincère attachement en Notre-Seigneur.

CH. EMILE, évêque d'Angers.

Nous nous plaignons à constater encore une fois le mouvement extraordinaire et inattendu que le Jubilé a produit dans la capitale. Les paroisses rivalisent de zèle pour l'accomplissement des pèlerinages aux églises. Aucune n'a montré plus d'empressement et de piété que celle de Saint-Sulpice, qui achevait vendredi ses stations. Sur le passage de cette foule aussi nombreuse qu'édifiante, les rires et les sarcasmes, prêts à éclater, se reprimaient d'eux-mêmes. Nul incident ne s'est produit, nul sergent de ville n'est intervenu. Grâce aux bonnes mesures de police, dont nous remercions de nouveau M. le ministre de l'intérieur et M. le

préfet de police, l'ordre a été parfait dans les rues; les pèlerins se précipitent de leur mieux à ce que la circulation ne fût pas trop interrompue, et ils ont enduré avec patience les quelques insultes, moins fréquentes que les deux premières fois, qu'ils ont eu à entendre. Les églises ne suffisant pas, les exercices du Jubilé ont eu lieu également au dehors, sans trouble. Nous avons pu librement prier et chanter tout haut: c'est une petite conquête de liberté que nous a valu le Jubilé.

La paroisse Saint-Sulpice avait à peine quitté Notre-Dame, tout juste suffisante pour la contenir, que celle de Saint-Vincent de Paul y entrerait. Le mouvement de pèlerins ne cesse pas; toutes les paroisses viennent l'une après l'autre à la métropole. On estime que Notre-Dame a déjà reçu plus de cinq cents mille visiteurs. Que le bien-aimé Pontife, reclus au Vatican, à qui les chrétiens doivent cette grande grâce du Jubilé, soit remercié et réjoui!

CANADA. QUEBEC, 12 MAI 1875.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Il se confirme que les chefs rouges ne veulent plus de M. Joly, et qu'ils entendent coûte que coûte le caser à Outaouais, au Sénat, où M. Fournier loge d'habitude ses impossibles. C'est leur affaire, et nous n'avons pas voix au chapitre.

Toutefois, nous ne saurions oublier que l'événement a donné un conseil assez significatif à M. Joly quand il a posé en principe qu'il était déshonorant pour un comté catholique d'avoir élu un protestant.

Ce n'est pas notre faute si les chefs rouges sont ingrats envers M. Joly, et posent de tels principes.

M. Langelier remplacerait M. Joly comme chef. Si M. Langelier était battu par M. Landry, ce qui semble assez certain, il n'y aurait plus de tête à l'opposition locale: il en resterait seulement la queue. Elle vaudrait bien la tête. C'est l'événement qui la ferait mouvoir. On y chercherait en vain le cœur.

Le Chronicle, qui se flatte de donner les premières nouvelles, en est encore à combattre l'administration Onimet. Il semble ne pas avoir pris connaissance que l'administration Onimet a révisé ainsi que M. Irvine, que le Cabinet de Boucherville a succédé à l'administration Onimet, que l'administration de Boucherville a réparé l'erreur dans laquelle étaient tombées M. Onimet et Irvine.

Parbleu.

Nous lisons dans le National: "Pour que la Confédération que vous avez imposée au peuple de ce pays devienne un bienfait au lieu d'une malédiction et une source éternelle de maux, il faut que ses enfants soient considérés comme égaux devant la loi quelle que soit leur croyance et leur origine. Il faut que les lois soient envisagées sous leur aspect fédéral et politique seulement et non point avec les yeux miopes de petits esprits qui ne savent apercevoir que leur village et son clocher."

Quelques lignes plus haut, le National nous reproche de tout juger au point de vue de la religion et de la nationalité. Nous comprenons que le National n'aime pas à entendre parler de village, de clocher, de religion et de nationalité. Chacun de ces mots lui rappelle une turpitude de ses maîtres, lui cingle un soufflet dans la figure.

Nous n'en persistons pas moins dans l'avenir comme nous l'avons fait dans le passé, à revendiquer pour notre religion et notre nationalité, l'égalité devant la loi et les allocations; nous signalerons toutes les recrudescences et les trahisons; et, n'en déplaise au National, nous examinerons chaque loi au point de vue républicain d'abord — le point de vue fédéral et politique viendra qu'ensuite.

Le chant du coq.

L'événement a déjà entonné le chant de la victoire. On dirait qu'il a vaincu sur toute la ligne. Ce sont partout des écrasements, des éreintements, puis des ovations, des triomphes féériques. Notre confrère n'a plus maintenant qu'à se reposer sur les lauriers conquis par ses candidats. Pendant qu'il profite de sa victoire, les conservateurs, avec leur humilité reconnue, feront la faible lutte qu'ils ne croient pas terminée. Ils invitent les rouges à se reposer, car ces bons amis de Doutre, Dessaulles, Laflamme, Geoffrin, Lanctôt et Beauvoil ont assez fait. Messieurs les rouges, nous vous félicitons bien sincèrement sur vos nombreuses victoires. Amis conservateurs, il est grand temps de réparer nos désastres!

Rira bien qui rira le dernier. Son Excellence le gouverneur-général arrivera ce soir en cette ville et descendra à l'hôtel Russell. Le lieutenant-gouverneur, avec sa courtoisie

habituelle, avait offert l'hospitalité au gouverneur-général et à sa suite, mais Son Excellence, vu le court séjour qu'elle doit faire à Québec et sa nombreuse suite, n'a pas cru devoir accepter. Le lieutenant-gouverneur a mis ses voitures à la disposition de Son Excellence.

Le Bien Public en a bien rabattu. Il donnait naguère le Chronicle comme le grand organe conservateur du district de Québec. Nous l'avons sommé de se rétracter. Il ne l'a pas fait. Mais il a compris la question, et il se contente maintenant de dire:

"Le Chronicle de Québec, organe des populations anglaises de cette partie de la province..."

Ce n'est plus la même chose, mais c'est guère plus vrai. Le Chronicle est un journal anglais, mais il est organe de personne à moins que ce soit de M. Irvine, et M. Irvine est l'organe d'un préjugé qui n'existera pas longtemps.

Il y a eu lutte entre le Figaro et l'Univers. Le premier s'est vanté d'être presque l'organe du clergé français. Le second l'a dénoncé comme journal immoral et dangereux. C'est Louis Veillot qui a conduit le débat pour l'Univers, et M. de Villemessant qui a défendu le Figaro.

Il a été prouvé que les numéros du Figaro adressés à des membres du clergé l'étaient pour la plupart à l'insu de ces derniers, ruse employée par des laïques pour bénéficier de la réduction accordée aux membres du clergé. C'était une première et rude défaite. Figaro ayant de plus adressé un de ses numéros à chacun des évêques de France, afin d'obtenir leur opinion, pas un d'eux n'a approuvé Figaro, et plusieurs l'ont sévèrement blâmé. Deuxième défaite.

Pas un prêtre n'a adressé sous sa signature une lettre d'approbation au Figaro, et l'Univers a reçu de nombreuses lettres d'approbation du clergé. Troisième défaite de Figaro.

Figaro avait promis de publier toutes les réponses et il ne l'a pas fait.

Voici maintenant une autre censure qui mérite d'être mentionnée.

Après avoir assez longuement parlé de la querelle de l'Univers et du Figaro, le Standard ajoute, à propos de la lettre de Mgr Freppel:

"L'évêque d'Angers a fait une bonne action en disant ce qu'il pense du Figaro. Pareille feuille ne serait admise en Angleterre dans aucune maison décente."

L'Univers ajoute: "Les caberistes de la rue Drouot le voient, leurs mérites sont justement appréciés au delà de nos frontières."

Louis Veillot a été également heureux dans sa polémique avec les catholiques libéraux, qui s'appuyaient sur une lettre de M. Dominico Venturini, publiée dans l'Osservatore Romano, pour combattre l'Univers. L'Osservatore a désavoué formellement l'article en question, et déclaré qu'il avait été publié sans la participation des rédacteurs de cette feuille.

M. Ambroise Lépine.

Nous mettons de côté nos articles de rédaction pour publier in extenso l'article suivant du Nouveau-Monde. Inutile d'ajouter que notre confrère de Montréal est parfaitement au fait de tout ce qui concerne cette question.

"Nous avons reproduit ces jours derniers une dépêche du Manitoba, informant que M. Ambroise Lépine a refusé d'accepter le pardon conditionnel que lui a fait offrir le cabinet MacKenzie-Fournier."

La conséquence de ce refus est que M. Lépine, en vertu de la commutation de la sentence infligée par la clémence de Lord Dufferin, restera en prison jusqu'à l'expiration du terme de ses deux années et demeurera privé pour toujours de l'exercice de ses droits politiques.

Si l'offre du pardon avait été faite à M. Lépine avant la commutation, ou si l'octroi même de cette faveur fût resté en l'état, il n'aurait eu qu'à se présenter au tribunal et à accepter le pardon. Mais, comme M. Lépine a refusé d'accepter le pardon, il est resté en prison jusqu'à l'expiration du terme de ses deux années et demeurera privé pour toujours de l'exercice de ses droits politiques.

Pour comprendre comme il faut la portée de l'acte de courage que vient d'accomplir M. Lépine, et bien se rendre compte des motifs véritables qui l'ont engagé à préférer les rigueurs du cachot aux douceurs de la liberté, il est nécessaire de se reporter à la source des tristes événements qui ont donné lieu aux troubles du Nord-Ouest. Dans notre sphère politique, les faits ont été si souvent déformés, à dessein; l'esprit de parti a tellement embrouillé les idées du plus grand nombre, qu'aujourd'hui, en face de la détermination héroïque du prisonnier mérité, plusieurs, peut-être, trouveront cette conduite tout simplement étrange. Une pauvre feuille, de camp libéral, n'a cru trouver rien de mieux à dire que les lignes suivantes:

"Une dépêche communiquée par M. Chapleau aux journaux toriens de cette ville, annonce que M. Lépine a refusé d'échanger les 17 mois de prison qu'il lui reste à faire contre cinq années d'absence du pays. Si M. Lépine trouve cela plus avantageux pour lui et sa famille, personne ne peut le lui reprendre et il est le meilleur juge de sa position."

Peut-on imaginer quelque chose de plus plat, de plus lâche? Assurément non. Et c'est pourtant ce valeureux athlète

aux brillants exploits, aux principes inébranlables, au patriotisme si pur et ayant nom "Le Bien Public, journal du soir" qui a qualifié, en ces termes, le noble refus de l'illustre victime. Il est bien venu, pour ce journal, qu'il se fut abstenu de tout commentaire: son silence aurait, avec raison, été considéré comme la meilleure appréciation qu'il pût faire d'une conduite aussi magnanime.

Jalons rapidement un coup d'œil en arrière.

L'exécution du nomme Thomas Scott, accompli par l'autorité du gouvernement provisoire des territoires du Nord-Ouest, n'eût certainement jamais été considérée comme un crime, même de nature politique, si des sectes fanatiques d'Ontario, soulevées par des hommes politiques indignes de ce nom, n'avaient persisté à voir dans Riel, Lépine et toute la population française et catholique du Manitoba, des représentants d'une race et d'un croyance avide, suivant eux, de persécutions et de vengeance contre la nationalité anglo-saxonne et protestante. On a voulu voir dans le fait que Scott était un anglais orangiste, tandis que Riel, Lépine et leurs compatriotes étaient descendants de race française et catholique, la cause, le motif de l'exécution du 4 mars 1870.

Posée de cette façon, la question de la culpabilité des méfis français, dans cette matière, est devenue pour eux une question d'honneur et d'intérêt national.

Si cette culpabilité existe réellement, le peuple méfis français du Manitoba est un peuple déshonoré, et, aux yeux des autres races qui composent cette Confédération, sera considéré à l'avenir comme une réunion d'hommes fanatiques, rebelles et sanguinaires.

Or, maintenant que nous pouvons contempler froidement les détails de toutes les difficultés du Nord-Ouest, nous n'avons pas de peine à reconnaître comme le dit si bien, dans son dernier ouvrage, le digne archevêque de St. Boniface, que l'accusation portée contre la nation méfisse était fautive, injurieuse et mal fondée.

"Il est extrêmement regrettable," dit Mgr Taché, "qu'on ait fait, des troubles du Nord-Ouest, une question de religion ou de nationalité."

Ces considérations ont eu absolument aucune influence sur l'attitude, prise d'abord, par les gens de la Rivière-Rouge; ceux qui ont soutenu les préjugés et les haines au moyen de ces mots sacrés, ont assumé une très grande responsabilité.

Il est injuste, faux et dangereux de dire que l'infirmité Scott a été exécuté parce qu'il était protestant ou orangiste; il est également contraire à la vérité que j'ai plaidé en faveur de l'amnistie parce que ceux, auxquels on la refusait, sont catholiques. J'ai même solennellement que telle n'a pu être ma pensée, j'aurais agi comme j'ai fait, lors même que les rôles auraient été renversés.

J'aurais demandé pour des protestants ou des orangistes, si on s'était servi de moi pour leur promettre, ce que j'ai demandé pour des catholiques, en faveur desquels on avait donné des assurances."

Il importe donc, dans ces circonstances, que tous les efforts, que tous les sacrifices possibles soient faits, pour empêcher que le stigmate, que la létrissure ne soit imprimée, aussi injustement, au front de cette nation méfisse, si odieusement calomniée.

Qu'il importe la rigueur de la peine, du châtiement infligé, si ce le subsistant, les principaux accusés comme MM. Riel et Lépine, eux les chefs de la nation méfisse, eux, qui ont aujourd'hui à répondre pour elle, sauvent l'honneur de leurs compatriotes, comme peuple. Qu'il importe également l'exercice de la clémence royale, et les faveurs du gouvernement canadien, si la condition de toutes ces faveurs implique le stigmate du crime et du déshonneur. N'aurait-on infligé qu'un mois de prison à Lépine, pour tout châtiement, si ce châtiement eût été pour sanctionner un acte de faute, pour marquer le crime, ainsi que le faisait remarquer notre correspondant parlementaire durant les débats de la dernière session, nous n'aurions pas considéré cette commutation comme une faveur.

M. Ambroise Lépine l'a aussi compris de cette manière, quand il a refusé d'accepter le pardon conditionnel que lui a fait offrir. Il a compris que l'acceptation, par lui, de cette prétendue faveur qui emporte avec elle la marque d'un crime, comme l'a dit M. MacKenzie, était un appât dangereux et que dans ces conditions, les douceurs perdues de la liberté devenaient plus amères que les rigueurs du cachot.

Il a compris, que l'important était d'empêcher que dans l'avenir, dans vingt, trente, cinquante ans, l'histoire ne put manquer d'enregistrer à côté de l'odieuse et injuste accusation portée contre la nation méfisse, la solennelle et éloquente protestation de ceux qui étaient ses chefs, de ceux qui l'ont dirigé et conduit.

Il est nécessaire que la minorité française et catholique, dans cette confédération, ne donne jamais lieu d'être taxée d'intolérance et de fanatisme; et pour cela, chaque fois que nous sommes accusés injustement, il faut que nous sachions nous défendre, sans passion, mais avec calme, énergie et dignité; il faut que nous sachions lutter avec patience et magnanimité contre les préjugés et le fanatisme, jusqu'à ce que justice entière et complète nous ait été rendue.

Sans cela, si par faiblesse, lâcheté ou trahison, nous abandonnons une cause juste; si nous nous laissons vaincre et condamner par le mensonge et les préjugés, c'en est fini de nous, car avant longtemps, nos compatriotes d'origine, et de croyance étrangères se laisseront gagner à l'idée que nous ne sommes plus pour eux que des ennemis, qu'une source constante de difficultés et d'embarras.

M. Lépine a parfaitement compris tout cela et il a noblement fait son devoir.

Nous l'en félicitons cordialement et au nom de la race canadienne française et catholique, nous l'en remercions sincèrement.

Faudra-t-il encore se entendre répéter dans cette province, lorsque nous réclamons quelques faveurs, quelques mar-

ques de sympathie pour la nation méfisse, que ses membres ont été les premiers à trahir et renier sa cause? Ne sait-on pas que chez tous les peuples, même les plus civilisés, la faiblesse humaine a des droits et qu'à côté des plus grands traits de courage l'histoire a eu bien souvent à enregistrer les plus tristes défaites? Et quand on est convaincu de la justice d'une cause, est-il donc nécessaire pour que nous la soutenions, autant qu'il est en notre pouvoir, que l'exemple d'autrui soit sans cesse sous nos yeux.

Il faut montrer que nous avons des convictions assez profondes pour qu'elles puissent subsister malgré les secousses et la violence des luttes, malgré les défaites des lâches et des poltrons.

Ambroise Lépine a effacé, par sa noble et généreuse conduite, le triste souvenir de sa condamnation par six de ses compatriotes, comme le comté de Provencher, en élisant trois fois Louis Riel aux Communes, a effacé le stigmate que l'énergumène Clarke cherchait à imprimer au front du chef méfis.

La conduite de ce dernier a été une louge et constante protestation contre toutes les injustices commises, contre la violation des traités solennellement conclus entre le gouvernement canadien et la population du Nord-Ouest. Jamais la létrissure n'a atteint le chef méfis, et la proclamation d'amnistie du Cabinet MacKenzie-Fournier ne changera pas d'une ligne la condition de l'ex-président du gouvernement provisoire du Nord-Ouest.

Ambroise Lépine, malgré la sentence qui a été régulièrement portée contre lui, paraîtra également, devant la postérité, pur et innocent de toute tache, et de toute souillure.

L'histoire enregistrera avec peine et regret le qualificatif de "meurtrier" appliqué à ces deux citoyens par de hauts dignitaires du gouvernement britannique, et elle stigmatisera en termes énergiques la conduite de tous les hommes d'état canadiens qui ont indignement méconnu les justes droits d'une faible nation outragée dans son honneur.

Elle appréciera à sa juste valeur le mérite de ceux-là qui, après avoir honnêtement exploité à leur profit, les préjugés populaires, au détriment d'une cause juste, ont cherché à pallier leur faute, en offrant pour toute compensation aux droits de l'innocence calomniée, le stigmate du déshonneur grossièrement déguisé sous le titre perfide d'un pardon conditionnel.

Elle dira, cette histoire, aux générations futures, qu'il serait à souhaiter que tous les citoyens de cette confédération, hommes publics ou hommes privés, eussent autant de noblesse de caractère et de grandeur d'âme que les deux prétendus meurtriers de Thomas Scott: Louis Riel et Ambroise Lépine.

Est-ce un scandale.

On lit dans la Minerve:

"Si nos renseignements sont exacts, quelques amis du gouvernement fédéral ont fait sur les bords du canal Welland une spéculation à faire crever de jalousie MM. Laflamme, Jetté, Prévost et Marchand. Voici les faits. En 1873, le gouvernement conservateur fit évaluer les terrains qu'il devait exproprier pour élargir le canal Welland. Cette évaluation fut faite avec toutes les précautions possibles. Des experts en matière de propriétés furent mandés. Après de longues recherches, des prix raisonnables furent déterminés et un rapport transmis au gouvernement.

Quelques mois plus tard, les griffes arrivaient au pouvoir, et le gouvernement de l'économie achetait ces terrains, à des prix de 300 P. 100 plus élevés que les évaluations faites quelques mois auparavant.

"C'est ce fait peut-être qui a fait naître tant d'espoirs dans le cœur de ces bons rouges, entrés dans la vie publique pour le seul et unique bien de leurs électeurs.

"Pourquoi faut-il que la Minerve soit venue empêcher MM. Jetté et Laflamme de renouveler sur les bords du canal Lachine ce qui s'est passé sur la "berge" du canal Welland?"

Notre estimable confrère du Canadien a publié hier le compte-rendu d'une fête de famille qui a été donnée à Charlesbourg, chez M. le Capitaine Trudel, et à laquelle assistaient MM. Caron et Garneau, députés du comté et environ 80 personnes. Il s'agissait de réparer un mal ouvrage qui fut fait avec entrain et succès, pendant que le corps de musique de Charlesbourg faisait entendre les plus joyeux accords de son répertoire. Il y eut dîner, santés, adresses, feu d'artifice et vraie réjouissance de famille.

Des adresses furent présentées au capitaine Trudel, à P. Garneau, Ecr., M. P. P., à Ad. P. Caron, Ecr., M. P., au corps de musique et à J. B. Martel, Ecr. Des remerciements furent aussi votés à M. Alexis Leclerc, qui avait préparé le feu d'artifice, et dont l'habileté avait contribué beaucoup au succès de cette fête.

Le job du Canal.

Il devient évident que le stratagème de la presse rouge, qui a entrepris d'étouffer le scandale du Canal sous une conspiration de silence, ne réussira pas à empêcher le public de s'occuper de cette affaire. Les lecteurs des journaux rouges, qui s'aperçoivent du tour que voudraient leur jouer leurs écrivains, s'adressent aux journaux conservateurs et indépendants pour savoir la vérité qu'on s'efforce de leur cacher.

Nous traduisons le passage suivant d'un article que publiât sur ce sujet,

il y a huit jours, un journal indépendant, le Monetary Times de Toronto, une des meilleures revues financières du Haut-Canada, et qui ne touche presque jamais à la politique, si ce n'est d'une manière incidente:

"Il s'est plaidé à Montréal, dans le cours de l'avant-dernière semaine, un procès important à propos d'une vente de terrains à l'enchère. Un des acheteurs, M. McNaughton, avait refusé d'accepter quelques lots qui lui étaient échus, pour la raison que des puffers avaient été employés par les vendeurs pour faire monter les prix. Les vendeurs l'ont en conséquence poursuivi pour le forcer à payer.

Il a été établi par la preuve que les puffers — ou enchérisseurs pour la forme, comme ils s'appellent eux-mêmes — ont été employés; et la question est de savoir ce que la loi de Québec comporte au sujet de ce mode d'enchère. Dans Ontario un tel système aurait pour effet de rendre la vente nulle.

Mais ce n'est pas là la seule question que soulève cette affaire. Le but de la défense paraît être de montrer que ce puffisme avait un autre objet immédiat. Il était probable que le gouvernement aurait besoin d'une partie de ce terrain, pour l'élargissement du canal Lachine. Il s'agissait en effet de vendre au gouvernement, et les prix obtenus à l'enchère publique, devaient servir à déterminer ce que le gouvernement aurait à payer. Le terrain a coûté aux vendeurs en bloc 3 centimes le pied, et ils demandent au gouvernement 30 et 35 centimes.

La question politique est ainsi mêlée au procès; car le scandale sera grand, si l'on peut prouver que M. Jetté ou tout autre homme public important, sont coupables d'avoir voulu obtenir du gouvernement un prix fictif, au moyen de ce truc d'une enchère publique faite par des puffers. Dans l'état actuel du procès, nous n'exprimons aucune opinion sur les points soulevés, bien que nous soyons résolus à le faire, lorsque le jugement aura été rendu. Si l'accusation est prouvée toutefois, ce scandale éclipsera tout ce que l'on a pu imaginer dans l'affaire des Tanneries, puisque la transaction s'est faite sur un beaucoup plus haute échelle, et que l'espoir de fraude dont il s'agit ici est beaucoup plus grave."

Malgré la réserve que le Times affecte de vouloir garder, il laisse assez voir ce qu'il en pense pour qu'on ne puisse se méprendre sur ses intentions. La preuve du puffisme gigantesque qui a eu lieu étant faite et ajoutée aux dépêches secrètes échangées entre le gouvernement et les jobbers, le Times n'hésite pas à qualifier cette transaction comme elle mérite de l'être, si la preuve est ce que nous prétendons qu'elle est. Nous attendons désormais le jugement."

Cet article est de la Minerve.

ALBANI GALOP. — Composé par Geo. McNeil, organiste de N.-D. de Lévis, publié par A. Layigne, éditeur de musique, 11 1/2 rue St. Jean — orné en frontispice d'une lithographie d'Albani.

Nous accusons réception de cette nouvelle composition artistique, que nous recommandons avec plaisir aux amateurs de bonne musique, et qui ne déparera pas la collection des plus charmantes pièces de production nationale.

NÉCROLOGIES.

Je me voyais au milieu de ma course, Dans la vigueur de l'âge le plus beau Mais je me meurs, mon mal est sans ressource. [Source.] Je vais entrer dans la nuit du tombeau!

Chaque fois que Dieu, le Souverain maître de la vie, vient nous demander celle de l'un des êtres que nous chérissons ici-bas, notre pauvre nature se révolte et malgré que l'âme se soumet au divin décret, nous ne pouvons nous empêcher de nous livrer à la légitime douleur causée par la perte de nos parents, de nos amis.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous regrettons et pleurons celle qui vient de nous quitter pour un séjour meilleur, Anaïs, la plus jeune fille du Dr. A. F. Michaud, de Kamouraska, qui a succombé de l'âge de dix-huit ans, aux atteintes de ce mal funeste qui fait, hélas, tant de victimes, la consommation. Elle a rendu le dernier soupir dans la demeure de son père, lundi, le 26 avril dernier; et ceux qui ont assisté à ses derniers moments n'oublieront jamais l'impression qu'ils ont éprouvée en voyant mourir avec une résignation héroïque et avec des sentiments admirables, cette pauvre enfant, à qui pourtant l'avenir devait paraître bien séduisant. Il fait si bon de vivre à 18 ans.

A vous tous qui la regrettez, je n'es-saierais pas d'apporter de vaines consolations. Je sais que votre douleur, comme la mienne, est légitime et que Dieu ne s'offense pas de nos pleurs. Les larmes sont un don qu'il nous a fait, dans sa bonté, pour soulager les grandes douleurs de l'âme et lorsque l'amitié qu'il a mise dans notre cœur les fait couler, il ne nous demande pas de les arrêter. Mais il ne faut pas oublier que s'il nous a donné le don des larmes, il nous en a fait un bien plus précieux en nous donnant l'immortalité. Anaïs, qui, qu'absente de la terre n'est pas perdue pour nous. Toute sa vie, trop courte, hélas! nous est lo-gée

le plus certain de sa destinée présente; et nul doute que dès maintenant, elle jouit du bonheur éternel. Elle n'a connu du monde que bien peu de ses joies, beaucoup de ses peines et aucun de ses vices. Dieu a voulu cueillir cette tendre fleur si belle, et si pure pour en parer son céleste séjour avant que le soleil brûlant des passions fût venu la flétrir. C'est pourquoi-elle a vécu si peu de temps parmi nous et que maintenant, sa voix redevenue douce et pure mêle ses accents au concert des Vierges qui suivent le cortège de l'Agneau sans tache.

Ne soyons donc pas égoïstes dans notre douleur. Pour vos parents, la pensée de son bonheur présent doit être un baume pour la blessure que vient de recevoir votre cœur.

Pour nous, ses amis, le souvenir de son amabilité et de ses vertus sera tous jours présent à notre mémoire; et tout en priant Dieu pour le repos de son âme, si toute fois elle a besoin, nous lui deman-dons la grâce de vivre comme elle a vécu, afin de mourir comme elle, sans trouble et sans remords.

Quand à vous, ses jeunes amies, qui avez vécu avec elle pendant les belles et paisibles années qu'elle a passées au monastère, rappelez-vous que le plus grand bonheur de votre compagne, sur son lit de mort, a été de n'avoir jamais oublié les bons principes que lui avait inculqués, les bonnes mœurs qui ont guidé ses premiers pas dans la science et la piété. Demandez avec nous à la Vierge Marie, dont elle était l'enfant, et pour qui elle avait une dévotion toute spéciale, de nous obtenir la grâce de toujours vivre de manière à mériter de chanter comme elle dans l'éternité les louanges de la Reine du Ciel. Ainsi notre douleur au lieu d'être stérile se changera en une prière efficace, et la mort d'Anaïs si belle aux yeux de Dieu produira de salutaires effets.

R. I. P.

Jeudi, le vingt-neuf du mois d'avril, à une heure et dix minutes du matin, Etienne Boucher, Ecr., Notaire de St. François du Lac, rendait son âme à Dieu, après une maladie longue et cruelle, soufferte avec une résignation toute chrétienne. Sachant combien son existence était précieuse pour tous et chacun des membres de sa chère famille, il prit tous les moyens possibles pour la prolonger encore de quelques années, mais quand il vit que les remèdes de ses médecins étaient impuissants pour obtenir sa guérison, il fit généreusement à Dieu son sacrifice, et attendit la mort avec un calme parfait. En lui, la paroisse de St. François du Lac perdit un homme rempli de sages conseils et extrêmement regrettable, à cause de ses talents et de ses grandes lumières.

Oui, la mort de ce citoyen distingué laisse un vide qui sera difficile à remplir et jette le deuil dans bien des cœurs. Dans sa paroisse, ceux qui se trouvaient sous le coup de quelques difficultés, aimèrent à aller consulter son expérience, et tous s'en retournaient invariablement satisfaits.

Ses délices, ici-bas, il les trouvait non ailleurs que dans un travail constant et dans la pratique de ses devoirs d'état. Aussi, disons-le, son amour pour le travail était si prononcé qu'il ne quittait jamais son bureau que pour affaires indispensables et qui se trouvaient du domaine de sa profession. A ce même bureau, on le trouvait toujours occupé soit à écrire, soit absorbé dans la lecture de ses livres de droit. Aussi, il faisait honneur à sa profession de Notaire et d'une fois, les consultations qu'il donnait, et les affaires difficiles qu'il savait si bien débrouiller, lui méritèrent les plus grandes éloges, et par suite une brillante réputation.

Monsieur Boucher n'était encore âgé que de cinquante-huit ans, et il y avait trente ans qu'il demeurait dans la paroisse de St. François du Lac.

Dès les premières années, on lui confia les charges les plus importantes, et pendant vingt huit ans, il fut maire du Conseil de sa paroisse, charge qu'il refusa d'accepter aux dernières élections de cet hiver, se sentant déjà trop affaibli par la maladie. Il fut aussi Commissaire des écoles, membre de la Cour des Seigneurs, juge de Paix etc., etc., et pendant de longues années, Secrétaire-Trésorier de la Société d'Agriculture du Comté d'Yamaska.

Monsieur le Notaire Boucher remplit si bien durant toute sa vie les utiles et honorables fonctions qu'on lui confia, que le public était toujours désireux de lui voir continuer les mêmes charges.

Plusieurs fois, il fut aussi sollicité par un grand nombre des principaux citoyens de sa paroisse, ainsi que par beaucoup d'autres citoyens de diverses paroisses de son comté, à se porter candidat de la chambre fédérale, puis de la chambre locale, mais Monsieur Boucher, malgré le succès presque assuré qu'il aurait obtenu, ne crut pas devoir se rendre à la demande de ses nombreux amis, et il préféra s'occuper de sa seule profession.

Monsieur Boucher appartenait au parti conservateur et durant toute sa carrière, il s'est fait un devoir et un honneur de marcher sous ce drapeau.

Mais enfin, il n'est plus celui dont la mémoire nous a fait tracer, ces lignes, il est parti pour un monde meilleur, laissant sur cette pauvre terre une épouse inconsolable et cinq enfants qui ne cessent de le pleurer. Ayant été durant le temps de son trop court passage en ce monde, bon père et excellent citoyen, il jouit maintenant de la récompense promise au bon et fidèle serviteur. Les funérailles ont eu lieu lundi, le trois du courant, à neuf heures du matin, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis dont la présence attestait hautement l'estime et la haute considération qu'il entourait le défunt.

M. Grépeau qui contestait l'élection de M. Richard, de Mégantic, ayant fait défaut de déposer les \$1000 requis par le dernier amendement, la pétition a été déboutée.

Puisque la presse alphonstiste s'acharne à dénaturer les faits dans la relation qu'elle donne sur l'exécution des huit prisonniers fusillés, le 7 à Estella, en représailles des assassinats commis par D. Tirso Lacalle...

Le 25 novembre dernier, deux soldats carlistes furent faits prisonniers par Tirso Lacalle et le 28 du même mois, ils furent passés par les armes à Murillo del Oueda.

Vers le milieu de janvier, huit autres soldats carlistes furent lâchement mis à mort par ordre du même individu, savoir : 2 à Murillo, 3 à Larrauga, 2 aux portes de Tafalla à San Martino.

En représailles de ces exécutions, le général Mendiri avait fait tirer au sort huit des prisonniers qui se trouvaient au pouvoir des carlistes, et ces 8 hommes allaient être fusillés, lorsque le roi leur accorda leur grâce.

Quelques jours après, Charles VII faisait encore grâce à un colonel fait prisonnier en Aragon, qui, peu de temps auparavant, avait fait crucifier deux commandants de place carlistes.

On espérait que les alphonstistes suivraient l'exemple qui leur était donné, lorsque, vers la fin de mars, huit autres soldats carlistes tombés entre les mains du même Tirso Lacalle, furent atrocement mis à mort à St. Martin-de-Unx, malgré la promesse qu'ils avaient reçue que leur vie serait respectée.

A ce nouvel acte de barbarie, le général Mendiri a dû répondre par des représailles, et encore ne l'a-t-il fait qu'après avoir sollicité en vain du général en chef de l'armée alphonstiste une satisfaction. (Florence.)

Le Révérend Messire Pierre Jérémie Crevier, ancien curé, décédé le 11 du courant, à St. Charles de Richelieu, était membre de la section provinciale d'une messe.

Archevêché de Québec, 12 Mai 1875. C. A. COLLET, Ptre., Secrétaire.

INFORMATIONS. Le Maître-Général des Postes a fait publier les règlements suivants: Le et après le 1er de mai prochain, les éditeurs de journaux et de publication littéraire en Canada, en exhibant au Maître de Poste du bureau d'où ces journaux doivent être expédiés, un permis du Maître-Général des Postes à cet effet, auront le droit d'affranchir tels journaux à raison de un centin par livre ou toute pesanteur moins qu'un livre.

On devra indiquer sur l'adresse "affranchi par l'éditeur" et ces journaux devront être remis à leur adresse exempts de tous autres frais de port pour leur transport en Canada. Des instructions spéciales seront transmises aux maîtres de postes des localités où se publient des journaux.

Les deux sociétés de construction de Joliette sont en pleine opération, reçoivent et prêtent de l'argent à qui mieux mieux. On nous informe que \$70,000 ont été souscrites au fonds capital de ces deux associations, ce qui représente \$750 versées chaque mois.

Il y a déjà une douzaine de maisons en construction, à Joliette, sans compter le Collège et la manufacture de papier, dont les travaux vont commencer sous peu de jours. La main d'œuvre va être recherchée à Joliette.

Jugement a été rendu lundi après-midi à Toronto par le juge en chef Draper, dans l'affaire de la contestation d'élection de Toronto Ouest, confirmant la légalité de l'élection et condamnant le pétitionnaire à payer les frais.

A une assemblée des réformistes, tenue samedi soir, à Toronto, M. Robt. Wilkes fut prié de se porter candidat dans Toronto Centre, mais sur son refus, la candidature fut offerte à M. John McDonald qui a accepté ce matin.

La nomination a lieu le 21 et l'élection le 28. La nomination pour l'élection dans Simon Sud a lieu le 17 et non le 15 et l'élection le 25.

On mentionne les noms de l'Hon. O. Mowatt, premier ministre d'Ontario; du Juge-en-Chief Ritchie, du N. Brunswick; de l'Hon. W. A. Henry, C. R. de Halifax, et de l'Hon. Stephen Richards, C. R. de Toronto, comme devant être appelés au Banc de la Cour Suprême.

Nous apprenons que M. Laflamme a fait une visite à ses électeurs de la paroisse de Lachine hier, et que dans un discours de haute portée politique, l'éloquent représentant du comté de Jacques-Cartier a disserté savamment sur les détails du prétendu scandale du Canal Lachine.

Il a, paraît-il, foudroyé ses accusateurs, et c'était bien le temps, puisqu'il était seul à parler.

Il paraît que M. Laflamme com-

mence à préparer les voies, dans le comté de Jacques-Cartier, pour la candidature de l'un de ses associés dans la vente des lots du Canal; il n'y aurait en cela rien d'étonnant, car on sait que M. Laflamme porte toujours le plus grand intérêt à ses associés. (Nouvel-Monde.)

Les rapports de plusieurs Etats de l'Ouest et de l'Est des Etats-Unis accusent de grandes pertes dans les plantes de tabac par suite de la gelée et de la neige.

Un pont de chemin de fer sur la ligne de l'Éric, E.-U. qui était généralement considéré comme le plus vaste pont de bois dans le monde, a été détruit par le feu dans la nuit de mercredi.

NOUVELLES D'EUROPE. (Par le câble Transatlantique.) Londres, 10 mai.

Le Télégraphe, parlant de l'entrevue des empereurs de Russie et d'Allemagne, dit: "Il est impossible de cacher la vérité. La situation continentale présente l'aspect la plus grave. Si nous pouvions dire que la question de la paix future de l'Europe peut-être résolue avant 48 heures, nous devancerions à peine les événements et la tendance du présent serait d'un caractère pacifique."

D'autres journaux de Londres commentent aussi sur le résultat de l'entrevue mais ils ne présentent en général, aucune idée de guerre.

Il est rumeur à Paris que le gouvernement français contredit positivement l'assertion disant que l'Allemagne a récemment fait des représentations hostiles.

La même dépêche contient un rapport considéré comme semi-officiel, dans lequel on voit qu'aucune crise de conflit n'existe entre l'Allemagne et la France et que des avis reçus de toutes les capitales d'Europe sont de même accord sur ce point et que des idées de paix dominent partout.

Une dépêche spéciale de Berlin au Standard dit que Bismarck et le prince Gortschakoff décideront si l'Allemagne doit directement répondre au dernier vote du gouvernement belge.

Paris, 11 mai. L'Espérance ici est plus prononcée. "La Liberté" dit que le Czar proposera un désarmement général et que l'Allemagne secondera la proposition.

Bruelles, 10 mai. La Chambre des Représentants après un long débat hier, a adopté une résolution approuvant la conduite du gouvernement dans les négociations avec le gouvernement allemand.

Berlin, 11 mai. La Presse provinciale et la Gazette de la Bourse rapportent comme authentique que les autorités ont fait arrêter le principal conspirateur dans la tentative d'assassinat de Bismarck et Flack.

La Gazette dit que le prisonnier était l'un des hommes de Mgr Lodochowsky, tandis que la Presse assure qu'il avait des relations avec Mgr. Denin, prédécesseur de Mgr Lodochowsky. Les deux en finissent que le complot avait aussi pour but l'assassinat de l'empereur Guillaume.

FAITS DIVERS. ACQUISITION.—L'église de St. Sauveur vient d'être dotée d'une chaire qui ne manque pas de faire honneur aux Révérends Pères Oblats. Le révérend Père Durocher a adressé la parole pour la première fois, dimanche, dans ce nouvel ornement. L'ouvrage sort des établissements de M. Drum et est d'un fini parfait en même temps que très élégant.

LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.—Le Gouverneur-Général s'embarquera pour l'Angleterre samedi, par le Polynesian.

AMÉLIORATION.—Un magnifique ponton couvert a été placé avant-hier, au débarcadere des vapeurs qui font la traversée entre Québec et Lévis.

ACCIDENT.—Hier après-midi, M. Jean-Baptiste Côté était à démolir la vieille bâtisse en bois, qui avoisine le magasin de M. Goodwin, dans la rue St. Paul, et qui appartient à J. B. Renaud, écrivain. Comme il se trouvait auprès de la cheminée, cette dernière tomba et il en reçut toute la pesanteur sur le corps. Plusieurs briques l'atteignirent à la figure et lorsqu'on le releva, il était tellement meurtri qu'il ne ressemblait presque plus à un être humain. On le transporta au magasin de M. Goodwin où le Dr. Moffat lui administra les premiers pansements.

TROISIÈME MISE A L'EAU.—MM. Dunn & Sampson ont lancé hier matin de leur chantier, à Lévis, une magnifique vaisseau, jaugeant 1054 tonneaux et se nommant Lakesfield. Ce navire a été construit sous la surveillance du Bureau Veritas et la charpenterie y a été d'un fini élégant et solide. Il a été remorqué au quai de M. Burstall, dépôt du Grand-Tronc où il doit entrer en chargement.

TRISTE.—Vendredi après-midi, il est arrivé un pénible accident à un des employés du Trois-Rivières. Ce bateau était parti de Montréal depuis quelques minutes à peine lorsque Joseph Godin s'est fait broyer une main complètement en voulant met-

tre de l'huile sur un des mouvements. M. le Dr. P. Désilets se trouvait à bord heureusement et il a pu panser la blessure, mais il est probable que le blessé devra subir l'amputation de la main. Il n'y a pas de doute que la Compagnie du Richelieu viendra à son aide. M. Godin est un des plus anciens employés du Trois-Rivières.

OPPOSITION.—On écrit de Montréal qu'une vive opposition s'est élevée entre le Chamby et le Cultivateur, les deux vapeurs qui voyagent entre Montréal et Chamby. Un passager se vantait hier d'être venu de Chamby par dix cents.

PERDU.—Un télégramme de ferre-neuve annonce la perte du brig Dora appartenant à MM. Jobbers et Cie de St. Jean. Il donna contre le rocher comme Growler près Bay Bulls, à quelques milles de St. Jean et sombra immédiatement. L'équipage put à peine se sauver. Le chargement consistant en diverses marchandises, est évalué à \$8,000.

SINISTRES MARITIMES.—Le nombre de naufrages pendant la semaine finissant le 24 avril, est de 17, ce qui fait pour la présente année 540 naufrages.

Annouces Nouvelles. Harmoniums de Mason & Hamlin.—R. Morgan. Explication du Catechisme de la première enfance Pour Messieurs Fyfe et Garneau.

DÉJEUNER.—Cocca de Emiss.—Agréable et reconfortant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une soignée application de magnifiques propriétés du Cocca bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs coupes de médicaments.

CERTIFICATS DES MACHINES A Laver Perfectionnées. St. Agathe, Comté de Lotbinière, P. Q. 27 Mars 1875.

MM. Dillingham & Berg, B. 210, Québec, Messieurs.—C'est moins pour vous donner une recommandation que pour rendre service au Public, que je me rends à votre désir d'avoir mon opinion sur votre "Laveuse Complète." Lorsque votre Laveuse m'a été apportée, j'ai eu à essayer tout le vocabulaire des récriminations de ma Ménagère. C'était de l'argent perdu, ces machines sont la ruine des filles, c'est trop difficile à faire fonctionner, etc. J'ai tout laissé dire, et je me suis de suite mis en frais de faire ajuster la Machine sur une cuve, j'ai ordonné de faire tremper, pendant une demi-heure du linge sale. J'ai fait chauffer une légère saumure, et j'ai fait mettre dans un drap, suivant les directions, une quantité considérable de serviettes, de cols, de salis, et de chemises, et j'ai mis la servante à mouvoir la machine et à y faire passer, pendant dix minutes ce rouleau ainsi composé. J'ai fait alors ouvrir le drap et ma ménagère a été forcée d'avouer qu'on ne pouvait mieux laver à la main. J'ai ensuite demandé combien il lui fallait de temps pour laver ce linge à la main, et on m'a avoué qu'il lui fallait près d'une demi-journée.

Je suis donc, par expérience, recommander votre "Laveuse Complète" à tout le monde qui a de la vaisselle de ménage et de linge. J'ose assurer que la "Laveuse" repaiera son prix d'achat en moins d'une année. Votre, etc. N. M. HUOT, Ptre.

Depuis plusieurs semaines que j'ai acheté la "Complète Laveuse Dillingham et Berg, Québec" je n'ai qu'à me féliciter de la manière dont on peut laver toutes sortes de linges, étoffes, tapis, etc., d'aucune longueur, sans le moins du monde déchirer, ou même forcer le tissu, et tout cela se fait en peu de minutes parfaitement, en un mot tout ce qu'on peut désirer en fait de lavage fini; la "Complète Laveuse" de Messieurs Dillingham et Berg, le fait.

Pour rincer le linge il y a une "rinceuse", attachée à la cuve, cette "rinceuse" presse toute l'eau hors du linge, et peu de temps après étant suffisamment sèche il est prêt à être pressé en fer chaud. FERD. GAUVREAU, Curé. St. Flavien, 29 Mars 1875.

Grand-Tronc.—Chambres à Diner, Richmond, P. Q., 3 avril 1875. MM. Dillingham & Berg, Québec. Messieurs.—Après avoir fait l'essai de plusieurs Machines à laver, on me conseilla d'acheter l'une de vos Laveuses, connue sous le nom de "Laveuses Perfectionnées." Je dois dire que j'en suis parfaitement satisfait et je suis maintenant convaincu qu'il n'est pas de machine à laver, égale à la votre dans le comté, pour épargner autant de travail et faire l'ouvrage aussi bien. Je suis, votre obéi, serv. R. MARCH. Québec, 28 Avril 1875.—3m 706

Avis Important aux Voyageurs. Lorsque vous visitez ou que vous quittez une cité de New-York, épargnez-vous l'ennui et les dépenses que nécessite le transport de votre bagage, et arrêtez-vous à la Grand Union Hotel en face du GRAND DEPOT CENTRAL. Cette maison spacieuse et confortable possède 350 chambres, très élégamment meublées et tenues sur un pied avertant un montant de \$900,000 de dépenses. Elle possède un élévateur et toutes les améliorations modernes. Elle est tenue sur un plan européen. LE RESTAURANT, les chambres de goûter et les celliers sont approvisionnés avec ce que les marchés produisent de mieux. La cuisine est sans rivale. Les chambres pour une seule personne se louent à \$1.50 et \$2.00 par jour; cet hôtel possède des appartements spéciaux pour les familles, où tous, tant visiteurs étrangers que ceux de la cité, peuvent jouir de l'aïssance la plus luxueuse, et cela, à un prix moindre, que la GRAND UNION, que dans n'importe quel autre Hôtel de la Cité. Les omnibus et les chars-urbains passent à toutes les minutes du jour, allant dans tous les quartiers de la ville. G. F. & W. D. Garrison, Directeurs. 16 oct. 1an.

BULLETIN MARITIME.

Le steamer "Mississippi", capt. Lyndall, parti de Liverpool le 21 avril, est entré dans notre port hier, à 9.30 P. M., avec 130 passagers d'entrepont et un cargaison générale pour Québec et Montréal.

Le steamer "Scandinavian", de la malle canadienne, capt. Smith, est arrivé ici hier soir. Il est parti de Liverpool le 20 avril avec les mailles, 53 passagers de cabine, 27 de pont, et 327 d'entrepont et un cargaison générale pour Québec et Montréal.

La barque "Arrabella", 714 tonneaux a été lancée des chantiers de M. Wm. Charland Lévis et est entrée en chargement à Québec-Sud pour Liverpool.

Le trois mâts "Dominion" a aussi été lancé hier des chantiers de Baldwin et a été remorqué au quai de la Commission où il sera chargé de bois carré et de mardiers pour Liverpool.

Le steamer "Secret", capt. Davison, a laissé ce port à 2.30 p. m. hier, pour Picton et autres ports, avec les mailles, 18 passagers de cabine, 38 d'entrepont et carg. gén.

Le steamer "Lake Nepigon", parti de Liverpool le 27 avril, est arrivé hier soir, à 7 heures avec une carg. gén. pour Québec et Montréal.

Le St. Laurent, de la Cie. de bateau à vapeur du St. Laurent, est parti hier pour Chicoutimi, avec un bon nombre de passager et une carg. gén. C'est son premier voyage. Les vapeurs Saguenay et Union, de la même ligne, reprendront aussi leurs voyages dès que le nombre des promeneurs augmentera.

Bulletin Commercial.

Le montant des droits perçus à la Douane de Québec, le 11 du courant est de \$5596.39.

MARCHÉS MONÉTAIRES. New-York, 2h p. m. 12 Mai 1875.

Or, 115 1/2. Échange sterling 88. GREENBACKS 85 1/2 à 86.

E. C. BARNOW, Courtier, No. 2, rue du Fort.

IMPORTATIONS.

PAR LE GRAND-TRONC. 10 Mai—3 boîtes de marchandises à Harper's \$1 Store. 1 caisse de au Rév. M F Burke.

PAR LES VAPEURS DE MONTRÉAL. 10 Mai—Par le vapeur "Montréal", Nelson, de Montréal—100 caisses d'eau-de-vie à M G Mountain. 5 quarts de "Whitehead et Turner".

Par le vapeur "Abyssinian", Québec, de Montréal—51 barils d'huile de morue, 25 caisses d'huile d'olive, 4 de de castor, 10 tonnes de mélassé, 50 boîtes et 25 demi-boîtes de vermicelle à Jos Lepage.

Par le vapeur "Athenian", Couvrette, de Montréal—10 caisses de pierre bleue, 10 barils à Jos Lepage.

11 Mai—Par le vapeur Athenian, Morasse, de Montréal—50 quarts de Jard à G Tanguay. 50 boîtes de raisins à Jos Lepage.

Par le vapeur Québec, Labelle, de Montréal—20 caisses de sardines à J Ross et Cie.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES. 10 Mai—SS Mississippi, Lindall, Liverpool, 21 avril, W M Macpherson, 130 passagers et carg. gén. pour Québec et Montréal.

11 Mai—SS Scandinavian, Dutton, Liverpool, 29 avril, Allan, Rae et Cie, 407 passagers, carg. gén. pour Québec et Montréal.

SS Lake Nepigon, Hattersby, Liverpool, 27 avril, Carbray et Routh, carg. gén. pour Québec et Montréal.

ENTRÉS EN CHARGEMENTS.

10 Mai—Arabella, 714, Liverpool, J Burstall et Cia, Québec, St. Charles.

11 Mai—Marie Anna, 65, Charlottetown, Sewell et Cia, qui Commissaires Lakofield, 1000, Liverpool, J Burstall et Cia, Québec Sud.

EXPÉDIÉS.

11 Mai—SS Secret, Davison, Picton, etc, Comp Goelette Lady Dufferin, Bateau, Chestcamp, Hunt et Brock.

ARRIVAGES AU HAVRE DU PALAIS

Golette Stella Maris, N Dolise, Ste Croix—Bois — Honorine, C Hamel, Lotbinière — do — Lumina, J Paquette, Grondines, —Ecorée. — Marcoline, T Gagnon, St Joachim—Bois — Marie, E Roy, Baie St Paul — do — Liset, E Bluteau, Petite-Rivière—Gravois 26 Bateau avec Bois de Corde.

Mariage.

Hier matin, M. E. J. Flynn, avocat, Professeur de droit romain à l'Université-Laval, conduisit à l'autel mademoiselle Marie-Mathilde-Augustine Côté, fille de M. Augustin Côté, Editeur-Propriétaire du Journal de Québec.

DÉCÈS.

A la Canadière, le 11 mai courant, à l'âge de 19 ans et 6 mois, Joseph-Gustave, fils de Ed. Jos. Deblois, écrivain.

Le convoi partira de la résidence de M. Deblois, à la Canadière, vendredi le 14, à neuf heures du matin.

Acte concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de JOHN LAVOIE, de Nouvelle-Comté de Bonaventure, Marchand, Failli.

JE, soussigné, JOHN CULLEN, syndic officiel J pour le comté de Bonaventure, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de remplir leurs réclamations devant moi, sous un mois.

Carleton, Comté Bonaventure, 29 avril 1875. JOHN CULLEN, Syndic Officiel. Québec, 10 Mai 1875. 716

Acte Concernant la Faillite de 1869

Dans l'affaire de J. F. PELLETIER, de St. Octave de Metis, Marchand, Failli.

JE, soussigné, Owen Murphy, Syndic Officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisses du Télégraphe, No. 26, Rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le 15ème jour de Mai 1875, à 4 heures P. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'y assister. OWEN MURPHY, Syndic. Québec, 30 Avril 1875.—6r 709

HARMONIUMS

—DE— Mason & Hamlin.

MODELE No. 29.

ORGUE à deux Claviers, à pédalier, 3 joux à anches ou languettes; joux à tuyaux dorés, douze registres; 1 prestant (aigu); 2 prestant (grave); 3 montre (aigu); 4 montre (grave); 5 hautbois (aigu); 6 hautbois (grave); 7 bourdon (aigu); 8 bourdon (grave); 9 accouplement du pédalier au grand-orge; 10 violoncelle (pédalier); 12 Bourdon (pédalier).

Le clavier supérieur comprend des jeux de 8 pieds et de 16 pieds. Les deux jeux indépendants du pédalier sont de 8 et de 16 pieds. Pédalier de 27 notes. Soufflets perfectionnés avec levier en arrière pour un souffleur ou pédalier à souffler pour l'exécutant à volonté. Boîte d'expression (swell). Clavier, tuyaux, dorures, etc., du dernier fini, siège en noyer noir pour l'exécutant.

Le soussigné ayant importé en décembre dernier l'un de ces magnifiques orgues pour l'une des églises de cette ville et le conseil de cette congrégation ayant décidé d'en acheter un plus considérable, cet orgue se trouve maintenant à la disposition du soussigné, et sera vendu comptant ou à des sûretés satisfaisantes.

C'est une belle occasion de se procurer un bon instrument, excellent pour une Chapelle ou Eglise pouvant contenir 600 personnes. La lecture des certificats suivants suffiront à convaincre toute personne impartiale désirant s'assurer des vrais mérites de cet-instrument.

DE ED. A. BISHOP,

J'ai fait l'essai de l'harmonium en question et j'ai trouvé l'un des meilleurs instruments dans ce genre. Il est en état parfait, et les jeux, ceux des pédales en particulier, sont très-beaux et d'un puissant effet. Pour une petite église ou chapelle on ne saurait trouver un instrument préférable pour remplacer.

ED. A. BISHOP, Organiste de la Cathédrale Anglaise.

Comme on m'a demandé mon opinion sur les qualités de l'orgue mis en vente par M. Morgan, je me prononce sans hésitation, d'autant mieux que j'ai eu l'avantage pendant deux mois d'en avoir un de ce genre en ma possession. Ayant exprimé mon sentiment au sujet de ce formidable orgue, je ne puis mieux faire que de me servir des propres termes de M. Morgan, de Pontcaillon à la dernière exhibition: Les Harmoniums que MM. Mason et Hamlin ont exposés à la dernière exposition sont des modèles de goût et de beauté. Nous en avons remarqué un en particulier (style 29) ayant deux claviers, un clavier à pédales, 12 joux, et nous avons été frappés de leur ressemblance avec le son de l'orgue. Le ton de ces harmoniums est riche et sonore, et la facilité du jeu de leur clavier permet une très grande facilité dans l'exécution. J'entre complètement dans les mêmes idées de goût et d'aisance, et dans cette appréciation l'on n'a pas énuméré, la moitié des bonnes qualités que possèdent ces harmoniums.

F. C. HATHERLEY, Organiste de l'Eglise St. Mathieu, Québec.

Des principaux Organistes des grandes Eglises de Paris, France.

Nous, soussignés, avons le plaisir de déclarer que les Harmoniums de MM. Mason et Hamlin possédant toutes les améliorations désirables. La pression automatique de l'air est merveilleuse, et cet instrument est pour la puissance et l'ampleur du son supérieur à tout ce qui a été entendu jusqu'à présent.

Nous recommandons d'une manière toute spéciale ces harmoniums à cause de leurs excellentes qualités: ils sont sans rivaux pour l'exécution de la musique sacrée, et deviennent dans les salons l'auxiliaire indispensable du Piano-Forte.

EDOUARD BAPTISTE, professeur au Conservatoire Impérial de Musique, et organiste de l'Eglise St. Eustache, à Paris.

AUGUSTE DURAND, organiste de l'Eglise St. Vincent de Paul et compositeur.

EDOUARD HOCHMELLS, organiste de l'Eglise St. Roch, et de la chapelle du Sénat, à Paris.

E. SAINT-SAËNS, Compositeur et organiste de l'Eglise de la Madeleine, Paris.

Nous avons en main un vaste assortiment d'orgues, de la manufacture MASON & HAMLIN, variant de prix depuis \$65 à \$800 et nous vendons à des conditions faciles pour le paiement. Nous possédons aussi d'autres orgues de bonne fabrication et à des prix variés.

R. Morgan, 16, rue Fabrique Haute-Ville.

Seul agent pour L'EAU DE COLOGNE de John Maria Farina. Québec, 12 Mai 1875.—5r 717

Acte concernant la faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de FROST WOOD GRAY, de la Cité de Québec, Marchand, Failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau Bâtisses du Télégraphe, rue St. Pierre, à Québec, MARDI, le 18ème jour de Mai 1875, à 11 heures A. M., afin de prendre communication de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY, Syndic Provisoire. Québec, 30 Avril 1875.—6r 712

Acte Concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. CANADA Province de Québec, COUR SUPERIEURE, District de Québec.

Dans l'affaire de JOSEPH SANFAÇON, de Québec, Failli.

MERCREDI, le Deuxième Jour de JOUR Prochain, le failli demandera à la dite COUR se décharger en vertu du dit acte.

Par ELZEAR A. DÈRY, Son procureur ad litem. Québec, 30 Avril 1875.—1m 711

Acte Concernant la Faillite de 1869

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de CHARLES JONGAS, de Québec, Courtier de Douane et Commerçant, Failli.

JE, soussigné, Owen Murphy, Syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, Bâtisses du Télégraphe, No. 26, Rue St. Pierre, Québec, LUNDI, le 15ème jour de Mai 1875, à 11 heures A. M., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

Le failli est par le présent notifié d'y assister. OWEN MURPHY, Syndic. Québec, 28 Avril 1875.—6r 708

Ecole Normale-Laval.

L'EXAMEN préliminaire, pour l'admission des élèves-Maîtres et des élèves-Maitresses, aura lieu le 18 MAI, (MARDI), à 9 heures A. M., au Vieux Château.

Tout candidat devra être muni d'un certificat d'âge (16 ans au moins), et s'il désire obtenir une bourse, il devra aussi présenter un certificat de pauvreté.

P. LAGACÉ, P. r. Principal. Québec, 3 Mai 1875.—7r 713

Instituteurs Demandés

1o. Pour école-modèle, à St. Jean l'Évangéliste, Baie des Chaleurs; le français et l'anglais sont exigés. Salaire: \$300 (en argent), outre le logement et le chauffage. Les frais du voyage par steamer seront remboursés.—Engagements immédiats.

2o. Pour école-élémentaire, au Cap des Rosiers, Gaspésie; le français seul exigé. Salaire: \$200 (en argent), outre le logement et le chauffage. Engagements pour le 15 août prochain. S'adresser à M. N. Lacasse, professeur à l'Ecole Normale-Laval. Québec, 19 Avril 1875. 696

Concours d'Epellation

Donné sous les auspices de l'Union Commerciale de Québec.

Mercredi, le 12 Mai, A 8 HEURES, A la Salle du Patronage, Rue Saint-Georges.

Les recettes seront au bénéfice de l'Œuvre du Patronage.

TOUS les amateurs sont invités à concourir et à laisser leurs noms chez MM. Lavoie et Darveau, rue la Fabrique, MM. Blondeau et Drouin, rue St. Joseph, St. Hoch. Cartes d'admission 10 CENTIMS, en vente chez les Messieurs ci-dessus mentionnés, et chez M. F. Darveau, rue et Faubourg St. Jean, où une liste sera déposée, ainsi qu'à la Salle, depuis 7 heures et demie à 11 heures du soir.

Deux prix seront donnés.

Le Rév

